

Fiche d'inscription

Cadre réservé au service

Dossier saisi par :

Le :/...../ 2022

ENFANT : Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../.....

1 – Renseignements administratifs des responsables légaux :

Responsable légal 1 : Père Mère

Nom : Prénom :

Adresse :

CP-Commune :

☎ Domicile : 📞 Portable :

Adresse mail :

Responsable légal 2 : Père Mère

Nom : Prénom :

Adresse :

CP-Commune :

☎ Domicile : 📞 Portable :

Adresse mail :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant en dehors des responsables légaux

Noms-Prénoms

Numéros Portable

Numéros domicile

Copie de l'attestation d'assurance

Droits à l'image : J'autorise la ville du Saint-Esprit à prendre des photos de mon enfant au cours des activités et les utiliser dans des supports de communication municipaux : oui non

Je reconnais être informé

* De l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les activités réalisées, ceci pouvant se révéler important en cas d'accident. L'assurance Responsabilité Civile familiale couvre généralement ces activités (à vérifier auprès de votre assureur),

* Que toute inscription aux activités vaut acceptation du règlement intérieur, consultable au Service des Sports,

* Que le service est autorisé à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins,

* Que le service est autorisé à transporter mon enfant sur les sites extérieurs ou les installations sportives, si nécessaire.

Date

Signatures



URGENCES MEDICALES

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

Demeurant

Parent de.....

Autorise les responsables, avec l'accord des autorités compétentes, à prendre toutes décisions médicales urgentes concernant la santé de mon enfant, et certifie qu'il est assuré.

N° de Sécurité Sociale :

Adresse et N° de téléphone en cas d'urgence :

.....
.....
.....

Mon enfant fait l'objet d'un traitement médical : oui non

(Si oui précisez) :
.....
.....

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait à, le

Signatures

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE - Eveil sportif, initiation et découverte sportive

SAINT-ESPRIT MULTISPORTS HOLIDAY CAMP est fondé sur le principe de l'éveil, de l'initiation et de la découverte et a pour principales missions de :

- Contribuer à l'épanouissement des jeunes enfants en leur permettant de découvrir et s'initier à diverses disciplines sportives,
- Contribuer au développement des activités physiques et sportives par l'éducation à la citoyenneté et la santé, ainsi qu'à toute action de prévention par le sport.

1 STRUCTURE ET ORGANISATION :

SAINT-ESPRIT MULTISPORTS HOLIDAY CAMP est placé sous l'autorité du Maire.
Son organisation est définie en fonction des orientations politiques et sportives de la ville.

Il utilise les équipements sportifs communaux et est composé de plusieurs groupes répartis sur tout le territoire de la ville.

L'encadrement est assuré par les éducateurs et les agents municipaux titulaires d'un diplôme permettant l'encadrement et l'enseignement des Activités Physiques et Sportives tels que mentionnés à l'article L.212-1 du code du sport, et d'agents municipaux en formation.

Les inscriptions se déroulent du 07 au 15 juillet 2022. Les places sont attribuées par ordre d'arrivée.

L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'après le dépôt du dossier d'inscription complet, correctement rempli et signé.

Les enfants sont répartis par catégorie d'âge.

2 CONDITIONS ET DEROULEMENT DES ACTIVITES :

Les activités sont accessibles pour les enfants de 4 à 14 ans.

L'enfant inscrit participera à toutes les activités proposées sur toute la période concernée.

Chaque enfant devra :

- Avoir pris un petit déjeuner équilibré
- Se munir d'une bouteille d'eau,
- D'une collation (jus de fruits - **pas de boissons gazeuses** - ; fruit ou compote de fruits - **pas de gâteaux, biscuits, chips**),
- Tenue : t-shirt de sport, short ou bas de survêtement, chaussures de sport, casquette (équipement conseillé)
- Les parents veilleront à fournir à l'enfant une paire de baskets propres pour les activités en salle.

Responsabilité / Assurance

Il est demandé lors de l'inscription d'attester être en possession d'une assurance couvrant les risques des activités multisports.

La Ville du SAINT-ESPRIT, quant à elle, souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la responsabilité du Service des Sports, de ses intervenants et des pratiquants, le contrat fixe librement l'étendue des garanties et prévoit que les pratiquants sont considérés comme tiers entre eux afin de couvrir les dommages que ceux-ci peuvent s'occasionner mutuellement.

Les enfants inscrits doivent se conformer au règlement intérieur de chaque équipement sportif municipal. L'adhérent s'engage à respecter une certaine discipline. Le respect des éducateurs sportifs, des autres adhérents, du matériel, des règles de sécurité ainsi que de la vie en collectivité, sont autant de valeurs importantes dans le sport.

En cas d'urgence, le personnel encadrant contacte les représentants légaux, et selon la gravité, fait appel aux secours (SAMU, Pompiers).

La responsabilité des parents

Elle n'est dérogée qu'à partir du moment où l'éducateur prend en charge l'enfant (08h00), jusqu'à l'heure précise de la fin des activités (12h00).

Les enfants sont repris à la sortie par leurs parents ou par une personne autorisée, désignée sur le dossier d'inscription. A noter que les éducateurs sont habilités à vérifier l'identité des personnes.

A l'issue de l'activité, les enfants âgés de 7ans et plus pourront éventuellement quitter seuls le gymnase. Les parents devront alors l'indiquer (Document supplémentaire à remplir).

Pour les parents souhaitant reprendre leur enfant avant la fin de l'heure de l'activité, l'éducateur devra leur faire signer une décharge de responsabilité.

Lieu d'accueil : (Voir planning)

Horaires des activités :

08h00 : accueil des enfants et début des activités

12h00 : fin des activités

Les absences

Le secrétariat du Service des Sports devra être informé de toute absence (0596567536 – sport@mairie-saint-esprit.fr).

Après trois absences consécutives sans justificatif, le Service des Sports se réserve le droit de disposer de la place en l'attribuant à une personne sur liste d'attente.

Divers

-Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant

-Pour des raisons de sécurité le port de bijoux pour les enfants est interdit.

A noter que la Ville n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration de vos biens.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Parent ou tuteur de l'enfant,

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de SAINT-ESPRIT MULTISPORTS HOLIDAY CAMP et m'engage à le respecter tout au long du séjour.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »